



## COMMANDE DE REFLECTEURS RECCO

### Réservée aux Clubs FFS

A RENVOYER A LA FFS – A L'ATTENTION DE CHRISTINE QUILEZ –  
50 RUE DES MARQUISATS – 74000 ANNECY  
(Chèque à l'ordre de la FFS)

### REFLECTEUR AUTOCOLLANT BRUT (ART REF. 132)

A coller à l'intérieur ou à l'extérieur du casque ou des chaussures  
2 réflecteurs sont recommandés pour une efficacité de recherche optimale  
(1 dans le casque et 1 dans une chaussure)

**2.50 €/unité jusqu'à 100 unités**

(Prix public : 20 à 25 € la paire)

**2.10 €/unité au-dessus de 100 unités**

Quantité commandé = ..... X 2.50 € =        € (1)

Frais de port =    **2.00 €** (2)

**TOTAL 1 + 2 =**

Quantité commandé = ..... X 2.10 € =        € (1)

Frais de port =    **2.00 €** (2)

**TOTAL 1 + 2 =**

NOM ET ADRESSE DE LIVRAISON :

### REFLECTEUR INDUSTRIEL INTERNE (ART REF. 713)

Réflecteur à **intégrer** lors de la fabrication des tenues des clubs (2 réflecteurs recommandés : 1 dans le pantalon et 1 dans le blouson)

**A spécifier dans le cahier des charges remis au fabricant des tenues.**

Les fabricants prendront ensuite contact avec Recco pour commander les réflecteurs pour lesquels ils bénéficieront du tarif club de 1 € en précisant le club.